Council of the EU

PRESS
FR

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
132/18
15/03/2018

Un apprentissage efficace et de qualité: le Conseil adopte un cadre européen

Le Conseil a adopté aujourd'hui une recommandation relative à un cadre pour un apprentissage efficace et de qualité, qui aidera les jeunes à entrer dans le monde du travail.

La recommandation préconise le développement d'une main-d'œuvre hautement compétente et qualifiée répondant aux besoins du marché du travail. En appliquant des critères communs d'efficacité et de qualité en matière d'apprentissage, les États membres seront mieux en mesure de développer et de promouvoir leurs programmes d'apprentissage nationaux.

> C'est une très bonne chose que le Conseil soit parvenu en peu de temps à dégager un consensus sur les critères d'efficacité et de qualité à utiliser pour maintenir et développer les programmes d'apprentissage nationaux. C'est là un pas dans la bonne direction pour ce qui est de soutenir davantage l'insertion des jeunes sur le marché du travail, de même que la progression de carrière et la transition vers l'emploi des adultes.
>
> *Biser Petkov, ministre du travail et de la politique sociale de la Bulgarie et président du Conseil*

L'apprentissage est un élément essentiel des systèmes d'enseignement et de formation professionnels, qui est bénéfique à la fois pour les employeurs et les apprenants. Il renforce le lien entre le monde du travail et le monde de l'éducation et de la formation.

En plus d'offrir une voie vers l'excellence, un apprentissage de qualité contribue à favoriser la citoyenneté active et l'inclusion sociale par l'intégration sur le marché du travail de personnes ayant des parcours sociaux différents.

La recommandation prévoit différents critères concernant les conditions de formation et de travail, dont les critères suivants:

- il conviendrait de conclure un contrat écrit afin de définir les droits et obligations de l'apprenti, de l'employeur et, le cas échéant, de l'établissement d'enseignement et de formation professionnels, sur la base d'un cadre réglementaire clair et cohérent;
- l'apprentissage devrait aboutir à des résultats clairement définis qui débouchent sur des certifications reconnues;
- les apprentis devraient percevoir une rémunération ou une indemnité;
- les apprentis devraient avoir droit à la protection sociale;
- une orientation professionnelle, un tutorat et une aide à l'apprenant devraient être proposés avant et pendant l'apprentissage, pour garantir la réussite de l'expérience;
- il conviendrait d'apporter un soutien pédagogique aux enseignants, formateurs et tuteurs, en particulier dans les micro, petites et moyennes entreprises.

Ce cadre fait suite à la déclaration du Conseil sur l'Alliance européenne pour l'apprentissage d'octobre 2013.

- Déclaration du Conseil sur l'Alliance européenne pour l'apprentissage d'octobre 2013
- Recommandation du Conseil relative à un cadre européen pour un apprentissage efficace et de qualité

Press office - General Secretariat of the Council
Rue de la Loi 175 - B-1048 BRUSSELS - Tel.: +32 (0)2 281 6319
press.office@consilium.europa.eu - www.consilium.europa.eu/press